

Facebook nie bafouer la vie privée

■ C'est pourtant ce que lui reproche, en justice, la Commission de la vie privée (CPVP). Le réseau social parle de croisade.

Nouveau bras de fer entre la Commission de la vie privée (CPVP) et le réseau social Facebook avec pour cadre le tribunal de première instance de Bruxelles.

La Commission estime que Facebook récolte de manière illégale des données sur les comportements de navigation des internautes, mais également sur des personnes non membres de la communauté.

Surveillance de masse

Selon la CPVP, Facebook n'agirait pas uniquement pour des raisons de sécurité mais aussi pour placer des publicités, ce qui constituerait une violation flagrante de la vie privée. C'est la raison pour laquelle la Commission a décidé de mener une action d'intérêt collectif.

Parlant de "surveillance de masse", la CPVP dénonce trois technologies de suivi développées et commercialisées par Facebook. Il s'agit des "social plug-ins" (comme les "like" et les boutons de "partage"), des "cookies" et des "pixels", que Facebook mettrait à la disposition des exploitants de sites pour récolter des informations sur les comportements des internautes sans que ceux-ci s'en aperçoivent.

"L'information que Facebook donne à ce propos est vague, incomplète et trompeuse", ont plaidé, jeudi, les avocats de la Commission, pour qui Facebook laisse son intérêt commercial passer avant les droits fondamentaux des utilisateurs. La Commission exige que

Facebook mette fin à ce suivi effréné du comportement de navigation des internautes belges, sous peine d'une amende de 250 000 euros par jour.

La réplique

Vendredi, les avocats de Facebook ont assuré la réplique. Ils ont affirmé que la société respectait la législation européenne et rappelé que c'est "Facebook Ireland" qui est chargée du traitement des données en Europe. La Commission irlandaise de protection de la vie privée serait donc la seule

autorité compétente pour s'assurer que Facebook ne viole pas la vie privée des internautes.

"C'est en Irlande qu'a lieu le traitement des données, là que la politique est définie, là que le but du traitement des données est déterminé, tout comme la durée des cookies", a scandé M^r Paul Lefebvre. "Facebook Belgique s'attelle principalement au lobbying à Bruxelles. Aucune donnée n'y est traitée et aucun cookie n'est placé", a-t-il conclu. M^r Dirk Lindemans, qui représente Facebook Belgium, est allé dans le même sens.

"La Commission nous casse les oreilles"

Selon Paul Lefebvre, le procès est un gaspillage des deniers publics. Et d'évoquer une véritable "croisade" contre Facebook. Il dénonce également une tentative de la Commission de contourner son homologue irlandaise "parce qu'elle la trouve trop laxiste". M^r Lindemans a pour sa part estimé que Facebook Belgique n'avait qu'un rôle "négligeable" et plaidé en faveur de l'irrecevabilité de la demande.

Enfin, l'avocat Dirk Van Liedekerke, qui représente aussi les intérêts de Facebook, a déclaré que son client avait mis en place un bandeau pour s'assurer que les cookies soient systématiquement autorisés par l'internaute "alors que nous n'avons pas réellement besoin de permission". "Mais, a-t-il ajouté, pour la Commission vie privée, ce n'est jamais suffisant."

Dans cette affaire, selon lui, Facebook doit être considéré comme une victime, elle qui a des pratiques plus respectueuses que d'autres sites et est pourtant la seule à être attaquée en justice. "Le système mis en place par Facebook n'a pour but que d'assurer la sécurité. Et pourtant la Commission continue à nous casser les oreilles. C'est incompréhensible."

Le verdict est attendu dans le mois.

J.-C. M.

"Le système mis en place par Facebook n'a pour but que d'assurer la sécurité. Et pourtant, la Commission continue à nous casser les oreilles."

M^r Van Liedekerke

L'un des avocats de Facebook.